

N°CC2010.7/139

**OBJET** : **Développement économique et aménagement – Transports** - Adoption de la contribution de la Communauté d'Agglomération aux débats publics sur les projets de transport Grand Paris et Arc Express. Autorisation donnée à Monsieur le Président ou à son représentant pour transmettre officiellement cette contribution à la Commission Nationale du Débat Public.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521 1-1 et suivants ;

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

VU la délibération n°2009/0566 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 8 juillet 2009 relatif au dossier d'objectifs et de caractéristiques principales du projet Arc Express et relatif au dossier de saisine de la Commission Nationale du Débat Public ;

VU la décision n°2010/60/RTPGP/ de la Commission Nationale du Débat Public du 1<sup>er</sup> septembre 2010 organisant le débat public sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris ;

VU les décisions n°2010/24/ARCEX/7, n°2010/43/ARCEX/9 et n°2010/61/ARCEX/12 de la Commission nationale du débat public prises respectivement les 7 avril, 2 juin et 1<sup>er</sup> septembre 2010 afin d'organiser le débat public sur le projet Arc Express ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.4/51 du 1<sup>er</sup> juin 2006 relatif à la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et adoptant la contribution de la Plaine Centrale à la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.7/95 du 22 novembre 2006 relative à l'adhésion à l'association "ORBIVAL, un métro pour la banlieue" ;

**CONSIDERANT** que les débats publics organisés par la Commission Nationale du Débat Public, portant sur les projets de transport Grand Paris et Arc Express, se déroulent du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de ces projets pour le développement social, urbain et économique de la Communauté d'Agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **EMET** un avis favorable aux projets de transport Grand Paris et Arc Express.

**ARTICLE 2** : **ADOpte** la contribution de Plaine Centrale aux débats publics sur les projets de transport Grand Paris et Arc Express, sous la forme d'un « cahier d'acteur ».

**ARTICLE 3 :**

**EMET** ainsi le souhait que les projets de transport Grand Paris et Arc Express desservent le territoire de Plaine centrale avec des correspondances avec :

- la station Vert-de-Maisons sur la ligne de RER D à Alfortville
- la station Créteil – l'Echat sur la ligne n°8 du réseau métropolitain à Créteil,

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à transmettre officiellement cette contribution à la Commission Nationale du Débat Public.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MIL DIX.

*Pour ampliation,  
Le Président,  
Pour Le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,*

Le Président,

Signé

*Patrice BERGOUGNOUX*

Laurent CATHALA